



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**N°CT2018.6/138**

L'an deux mil dix huit, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Mireille COTTET, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sylvie GERINTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine BRUN à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Ange CADOT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Serge DALEX à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Mehedi HENRY à Madame Mireille COTTET, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc MBOUMBA à Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Bruno HELIN, Madame Sabine PATOUX à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Hélène ROUQUET à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Axel URGIN à Madame Frédérique HACHMI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Danièle CORNET, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur François VITSE, Monsieur Roger DUPRE, Monsieur Nicolas GEORGES, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CHABALIER.



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**N°CT2018.6/138**

**OBJET :** **Plan local d'urbanisme** - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme, dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 et notamment les articles L 123-1 et suivants,

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération n°10 du conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne du 17 décembre 2015 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme de la commune ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.1/004-3 du 27 janvier 2016 décidant l'achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Bonneuil-sur-Marne en date du 8 novembre 2018, relative au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables,

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne approuvé le 14 février 2007 et modifié en dernier lieu le 26 septembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que le plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne fait l'objet d'une procédure de révision ;

**CONSIDERANT** que dans ce cadre, le conseil de territoire est invité à débattre sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

**CONSIDERANT** que le PADD définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme ;

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDERANT** que le PADD du plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne se décline en trois grands thèmes stratégiques :

- Favoriser un développement tourné vers le renouvellement de la ville afin de maintenir l'équilibre démographique bonneuillois et en développer l'attractivité ;
- Améliorer le cadre de vie et valoriser les atouts du patrimoine bonneuillois ;
- Assurer un fonctionnement harmonieux de la ville ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE    PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur les orientations générales  
**UNIQUE :** du projet d'aménagement et de développement durables du plan local  
d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne.

FAIT A CRETEIL, LE CINQ DÉCEMBRE DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA